

DELIBERATION N° 95/11-10 - RENOUELEMENT TEMPS PARTIEL Mme PIERRON Sylvie

Monsieur REMY, rapporteur, informe l'Assemblée que par délibération du 17 Octobre 1994, Madame PIERRON Sylvie avait été autorisée à travailler à temps partiel jusqu'au 15 Décembre 1995.

Par courrier en date du 9 Octobre 1995, Madame PIERRON Sylvie sollicite le renouvellement de son temps partiel à 80 % du temps complet pour la période du 16 Décembre 1995 au 15 Décembre 1996.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
décide à l'unanimité :*

*- d'autoriser Madame PIERRON Sylvie à travailler à 80 % du temps complet du 16 Décembre 1995 au 15
Décembre 1996.*